

# LA FORMATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES - MENTION 1ER DEGRÉ

TPOLOGIE DES DIFFÉRENTES SITUATIONS DE FONCTIONNAIRES STAGIAIRES	SERVICE	CONDITIONS DE DIPLÔME	FORMATION PROPOSÉE
Lauréats <b>concours externes</b> sans expérience professionnelle	Mi-temps	Titulaire d'un Master M1 (MEEF ou non MEEF) et <b>devant</b> valider un Master 2 MEEF <sup>(1)</sup>	Master 2 MEEF à l'ESPE <sup>(1)</sup>
		Titulaire d'un Master 2 MEEF mention 1er degré	Parcours complémentaire personnalisé à l'ESPE (inscription en DU complémentaire)
		Titulaire d'un Master 2 non MEEF ou d'un Master 2 MEEF d'une autre mention <sup>(2)</sup>	Parcours adapté à l'ESPE (inscription en DU adapté) <sup>(2)</sup>
		Titulaire d'un master 2 SMEEF	Parcours complémentaire personnalisé à l'ESPE (inscription en DU complémentaire)
		Dispensé de l'obtention d'un diplôme (sportif de haut niveau, parent d'au moins 3 enfants, 3ème concours) <sup>(2)</sup>	Parcours adapté à l'ESPE (inscription en DU adapté) <sup>(2)</sup>
Fonctionnaire stagiaire en <b>renouvellement de stage</b>	Mi-temps	Les formations proposées sont adaptées aux conditions de diplôme et au parcours antérieur du stagiaire à l'issue d'un entretien de positionnement avec un représentant de l'employeur.	
Fonctionnaire stagiaire en <b>prolongation de stage</b>	Conditions de stage identiques à celles de l'année antérieure.	Conditions de formation identiques à celles de l'année antérieure <sup>(3)</sup>	
Fonctionnaire stagiaire en <b>prorogation de stage</b>	Mi-temps	Master 2 MEEF à l'ESPE. Outre les UE et modules nécessaires à la validation de leur diplôme de M2 (au regard des règles de validation du master 2018-2019), ils devront impérativement suivre l'intégralité des UE 3.2. et 4.2, les UE 3.3 et 4.3 ainsi que les « éducations à » et options d'approfondissement des UE 3.1 et 4.1 dans le cadre de leur formation professionnelle.	

## Autres catégories de personnels du 1er degré en formation à l'ESPE

AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS DU 1ER DEGRÉ EN FORMATION À L'ESPE	SERVICE	CONDITIONS DE DIPLÔME	FORMATION PROPOSÉE
Fonctionnaire en pré-détachement	Mi-temps	Dispensé de l'obtention d'un Master 2	Parcours adapté à l'ESPE (inscription en DU adapté) <sup>(2)</sup>
Stagiaire contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	Mi-temps	Déjà titulaire d'un Master 2 ou équivalence <sup>(2)</sup>	Parcours adapté à l'ESPE (inscription en DU adapté) <sup>(2)</sup>

(1) Les fonctionnaires stagiaires dans l'obligation de valider le M2 MEEF, et qui ont d'ores et déjà validé plusieurs UE du M2 comme « M2 étudiant » sont inscrits en M2 MEEF. Outre les UE et modules nécessaires à la validation de leur diplôme de M2 (au regard des règles de validation du master 2018-2019), ils devront impérativement suivre et valider l'intégralité des UE 3.2. et 4.2 et suivre les UE 3.3 et 4.3 ainsi que les « éducations à » et options d'approfondissement des UE 3.1 et 4.1 dans le cadre de leur formation professionnelle.

(2) Les fonctionnaires stagiaires dispensés de M2 ou déjà titulaires d'un M2 sont, par défaut, inscrits en DU adapté. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, s'inscrire en M2 MEEF pour obtenir la validation de ce diplôme. La décision doit être prise **avant le 30 septembre 2018**. Au-delà, un changement de parcours ne sera plus possible. Pour les stagiaires qui ne seraient pas titulaires d'un diplôme de M1 ou son équivalent, cette inscription est subordonnée à une procédure de VAP, aux frais du stagiaire.

(3) Les fonctionnaires stagiaires dans l'obligation de valider le M2 MEEF, et qui ont d'ores et déjà validé plusieurs UE du M2 comme « M2 étudiant » sont inscrits en M2 MEEF. Outre les UE et modules nécessaires à la validation de leur diplôme de M2 (au regard des règles de validation du master 2018-2019), ils devront impérativement suivre et valider l'intégralité des UE 3.2. et 4.2 et suivre les UE 3.3 et 4.3 ainsi que les « éducations à » et options d'approfondissement des UE 3.1 et 4.1 dans le cadre de leur formation professionnelle. Les fonctionnaires stagiaires en parcours adapté devront impérativement, outre les UE et modules non suivis l'année précédente, suivre et valider l'intégralité des UE 3.2 et 4.2 et suivre les UE 3.3 et 4.3 ainsi que les « éducations à » et options d'approfondissement des UE 3.1 et 4.1 dans le cadre de leur formation professionnelle.